



Amiens, le 20 août 2015

Communiqué de presse

Sécurité routière : Après le lourd bilan de ces derniers jours la préfète demande aux forces de l'ordre d'intensifier leurs opérations de contrôle



21 personnes ont perdu la vie sur les routes du département de la Somme depuis le début de cette année, dont 5 au cours des 10 derniers jours. Ainsi, bien que le nombre d'accidents, de tués et de blessés soit actuellement toujours en baisse comparativement à l'année 2014, le bilan reste inquiétant.

Dans ce contexte, la préfète rappelle que les morts sur les routes ne sont pas une fatalité. En effet, la majorité des derniers accidents mortels trouve son origine dans une consommation d'alcool ou de drogue, parfois les deux cumulés.

La route est un espace partagé : chaque usager, automobiliste, motard ou transporteur est responsable de sa propre sécurité et redevable de celle des autres.

Des opérations de sensibilisation et de contrôle sont menées tout au long de l'été. Elles témoignent de la mobilisation continue des services de l'Etat contre l'insécurité routière, avec une priorité donnée à la lutte contre les fautes de comportement des conducteurs, qui mettent en danger la sécurité des autres usagers de la route car le comportement inapproprié du conducteur intervient dans 9 accidents sur 10.

En conséquence, la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme vient de demander aux forces de l'ordre de renforcer les opérations de contrôle et de porter une attention particulière aux infractions graves au code de la route comme la vitesse excessive, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants et le non respect des distances de sécurité.

Il est rappelé que tout usager conduisant sous l'emprise d'un état alcoolique s'expose à une amende de 135 € et à un retrait de 6 points de son permis de conduire. En cas de taux supérieur à 0,8 g d'alcool par litre de sang, ce qui constitue un délit, il s'expose à une amende de 4500 € et à une suspension immédiate de son permis de conduire pouvant aller jusqu'à 6 mois. En cas de récidive, il s'expose également à une immobilisation immédiate de son véhicule. La conduite en présence de traces de stupéfiant dans le sang entraîne quant à elle une suspension administrative du permis de 6 mois.

La conduite sous l'emprise cumulée de l'alcool et de la drogue multiplie par 14 le risque d'accident mortel.

Vous êtes invités à participer à un des contrôles organisés par les unités de la gendarmerie nationale qui se déroulera ce vendredi 21 août à 15 heures sur le CD 1001 à Argoeuves, axé notamment sur les conduites addictives, le téléphone portable et le respect des règles de priorité.

Accréditation préalable au service communication : 03 22 97 81 48 ou 03 22 97 80 36

